



Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- présents titulaires : 14
- suffrages exprimés : 14
- pour : 14

DÉLIBÉRATION n° B2017/149

L'an deux mille dix-sept et le 22 août à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur M SICARD a été désigné secrétaire de séance.

Présents : B. PLANO, F. DABEZIES, JP COMPAGNET, M. SICARD, A. DUCASSE, C. CORREGE, R. LACÔME, M. MARTIN, L. LAGES, E. DUCUING, JC CLARENS, J. DEVAUD, S. SIMOIS, J. ABADIE

Absents excusés : N. SALCUNI, F. ROYO, B. FOURCADE, JP. CABOS, H. FORGUES, A. PIASER

Objet : Communication - Validation du cahier des charges de consultation pour la conception du site Internet de la CCPL

Le bureau, lors de sa réunion du 6 juin, a approuvé à l'unanimité le lancement d'une consultation pour la création d'un site internet intercommunal.

Un projet de cahier des charges a été rédigé et est proposé pour validation aux membres du bureau.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Bureau décide :

- De valider le cahier des charges de consultation pour la conception du site internet de la communauté de communes, dont les critères de jugement des offres sont :
 - Qualités techniques, créativité et esthétique : 50%
 - Prix : 40%
 - Capacités techniques et références professionnelles sur des prestations identiques dans un environnement comparable : 10%
- D'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation.

Pour copie conforme,
Le Président



Affichée le 06 SEP. 2017